

construction qu'il poussa, dans l'espace de vingt-deux années, jusqu'à la croix transversale.

Les neuf abbés qui succédèrent à Jean Roussel élevèrent la croix, la couronne et la nef, et le cardinal Innocent Cibot entreprit le grand portail, qu'il laissa inachevé.

Après cette brève narration vient la mention des désastres causés au monastère, en 1562, par les calvinistes, qui saccagèrent le mobilier précieux de l'église, brisèrent les statues et brûlèrent les reliques au milieu de la nef; puis le concréteux annaliste passe à l'introduction de la réforme de saint Maur, en 1640, et rappelle différentes réparations qui eurent lieu en 1699 et 1700.

Enfin, cet historique se termine par cette commémoration, qui est : Évidemment le but et le prétexte de cette inscription, savoir que, en 1724, trois paires à deux battants, décorées de sculptures, furent placées aux différentes issues de l'église; la première, au grand portail; la seconde, au midi, près de l'église Ste.-Croix, et la troisième au nord, par où l'on descend au cloître.

Le reste de l'inscription contient la désignation par leurs noms, leurs titres et l'indication du lieu de leur naissance, de tous les dignitaires et religieux de l'abbaye, depuis le supérieur-général de la congrégation jusqu'aux frères convers. On remarque, parmi les dignitaires, Denis de Ste. Marthe, supérieur-général, illustre éditeur du *Gallia Christiana*, et Charles de St. Albin, fils naturel de Philippe, duc d'Orléans, *filius naturalis serenissimi principis Philippi Aurélianensis ducis*, abbé commendaire.

Parmi les simples religieux figure D. Bessin, éditeur de la nouvelle collection des Conciles de Normandie.

Les dignitaires sont au nombre de huit, les religieux de vingt-un, les profès de dix, et les convers de trois; en tout quarante-deux noms, non compris celui de l'auteur de l'inscription, qui s'est désigné lui-même après tous les autres : *Joan. Bapt. Leclerc fecit.*

Cette inscription ne porte point de date précise; mais elle se termine par une mention qui permet de fixer d'une manière rigoureuse l'époque où elle fut exécutée. L'auteur, en effet, spécifie qu'au moment où il gravait ces lignes, Denis de Ste.-Marthe achévait sa carrière. (*Hæc dūm scribebantur, diem obit ultimum R. P. D. Dionys d. Ste.-Marthe, superior generalis, etc.*) Or, Denis de Ste.-Marthe mourut le 30 mars 1725; cette date est donc aussi celle du curieux monument.

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

Procès du Conseil de Ville. — Le conseil s'est assemblé hier, 30 avril, tel qu'il a été annoncé; étaient présents : Son honneur le Maire, M. Mills; MM. Bourret, Jodoin, Perrin, Glennon, Gibb, Ward, Stuart, Lunn, Lyman, Beaubien, Footner, Tully, Dorwin, Kelly, Gorrie, Connolly, Dufresne, Sims.

Les procédures qui viennent d'avoir lieu devront donner une grande satisfaction aux citoyens en général. Une assemblée spéciale avait été convoquée à la réquisition de MM. Bourret, Jodoin, Perrin, Gibb, et Glennon. Lorsque les membres furent assemblés, M. Mills prit le fauteuil comme maire. Il s'en suivit immédiatement une chaude discussion à huit clos. M. Henry Stuart prétendait que M. Mills, n'avait pas droit de prendre le fauteuil, et qu'il ne pouvait pas être reconnu comme maire de la cité. Il ne voulut pas cependant faire motion pour que M. Mills laissât le fauteuil. M. Bourret, afin de décider la question, proposa que les ordres du jour fussent approuvés; cette motion étant mise aux voix, elle fut envoiée par une majorité de 9 contre 8.

Pour la motion, MM. Bourret, Beaubien, Gibb, Dorwin, Glennon, Jodoin, Perrin, Tully, Ward.

Contre M. Mills, Lunn, Stuart, Connolly, Footner, Gorrie, Lyman, Kelly et Sims. M. Dufresne était alors absent. Les portes furent alors ouvertes au public, et.

M. Gibb fit motion, secondé par M. Tully :

« Que ce conseil ayant pris en considération après mûre délibération, les procédures du 9 mars dernier, au sujet de l'élection d'un maire, est d'opinion que John E. Mills, écr., a été évidemment élu maire, de cette cité, pour la présente année conformément à l'ordre d'incorporation.

M. Gorrie, Footner, Stuart, Lunn, Sims, et Kelly se retirèrent alors du Conseil.

M. Gibb passa en revue et résulta par un discours plein de logique, serrée toutes les objections suscitées par les amis de Mr. Ferrier contre l'élection de M. Mills.

La motion fut emportée.

MM. Glennon, Lyman et Connolly s'abstinent de voter pour cette motion, parce qu'ils avaient signé la requête à la Législature, mais cela ne les empêchera pas d'agir avec la majorité du Conseil.

Il fut alors procédé à la nomination des comités permanents du Conseil.

M. Mills annonça que comme la Corporation se trouve aujourd'hui sans argent, il avancerait lui-même £500 au comité des chemins pour faire nettoyer les rues de la Cité. Après quoi le Conseil s'assura.

Revue Canadienne.

— Nous apprenons que depuis l'ouverture de la navigation, un grand nombre de jeunes gens des différentes paroisses du Canada quittent le pays pour les Etats-Unis; plus de 200 se sont embarqués à St. Jean durant la semaine

dernière. Ils donnent pour raison de leur émigration : les prix plus élevés des salaires chez les américains, l'abondance de l'ouvrage et les plus grands avantages qu'ils rencontrent.

— On nous prie de relever une erreur dans laquelle sont tombés quelques éditeurs de journaux de cette ville, qui ont prétendu que Son Excellence a été assermentée par Son Honneur le Juge en Chef. Ce sont les trois autres juges qui ont rempli ce devoir, en l'absence du Juge en Chef.

— Une assemblée des plus nombreuses a eu lieu mardi, à Québec, dans le but de se plaindre des procédures du comité chargé de distribuer des secours aux malheureux incendiés. Il paraît que le montant total des sommes requises est de £162, 220 et que le montant payé n'est que de £68,774 11s. 6d. Les journaux ont déjà et depuis longtemps exprimé leur opinion contre le comité de secours qui garde en sa possession de grosses sommes, plutôt que de les distribuer aux nécessiteux. D'après tout ce qui a été dit, il paraît que l'intrigue a mis la main à la besogne.

ÉTATS-UNIS.

— Le comité nommé conjointement par le Sénat et la Chambre des représentants afin paradoxalement d'adopter une formule qui a été acceptée par les deux corps qu'il représentait. Cette nouvelle formule de résolutions, laisse au président la liberté de donner l'avis quand il le jugera à propos en même temps qu'elle l'engage à traiter à l'amiable, par le moyen des négociations.

— Comment M. Polk qui s'est avancé si loin pourra-t-il maintenant reculer; c'est ce que nous verrons : en reviendra-t-il à l'arbitrage qu'il a refusé sous toutes les formes. Ce n'est pas probable. Négocier serait reconnaître un droit l'Angleterre ; et l'on se souvient des déclarations de M. Polk à ce sujet. Dans tous les cas, le président est évidemment dans une fausse position.

POLOGNE.

— Nous reproduisons, d'après le *Journal des Débats*, un effroyable tableau de l'état actuel de la Galicie. Ces funestes nouvelles, confirmées par toutes les lettres et par tous les voyageurs qui arrivent de ce malheureux pays, inspirent un sentiment d'horreur et d'indignation qu'on ne sait plus comment exprimer. Il semble qu'il y ait entre l'Autriche et la Russie une exécable émulation de cruauté, et que ces deux gouvernements luttent à qui sera le premier ivre de sang humain. Mais l'Autriche l'emporte peut-être; la brutalité russe n'est pas si lâche; le Czar fatigüe ses bourreaux, M. de Metternich soudoie des assassins. Quel coup terrible cet homme d'Etat aura porté à la monarchie avant de descendre dans la tombe.

Lemberg, le 17 mars.

— Depuis quelques jours que les journaux étrangers nous apportent le récit des événements dont nous venons d'écouter les témoins, nous y voyons combien on est loin de savoir la vérité sur la situation de notre malheureuse province. Nous vivons tous ici au milieu de terreurs et d'angoisses continues. Personne n'a le courage de prendre la plume, et c'est en pensant que vous devez être aussi dans l'inquiétude sur notre sort que je fais un effort sur moi-même pour vous donner quelques détails sur les horreurs dont nous sommes environnés.

— Les massacres, qui ont commencé il y a plus d'un mois à Tarnow, se sont étendus sur plusieurs cercles, et, à ce qu'on assure, ont gagné déjà sur la rive gauche de la Vistule le ci-devant royaume de Pologne, ainsi que le territoire de Cracovie.

— Dans les trois cercles les plus peuplés et autrefois les plus riches de la Galicie, il n'y a presque plus un seul propriétaire; tous sont tués ou mis en suite; toutes les maisons sont saccagées. Dans le cercle de Tarnow, six propriétaires seulement ont échappé au massacre général : connus particulièrement du starosta Breidl, gouverneur civil du cercle (présent), ils ont été prévenus d'avance et ont pu se réfugier avec leurs familles dans la ville de Tarnow, sous la protection des troupes autrichiennes. Les belles terres de Gorky et de Gliny, appartenant à la princesse de Ligne, femme de l'ambassadeur de Belgique à Paris, née princesse Lubomirski, ont été complètement dévastées; presque tous ses employés ont été massacrés. Dans les domaines du prince Ladisla Sanguszko, qui heureusement se trouvait avec sa famille à l'étranger, tous les employés et tous les régisseurs ont été aussi impitoyablement massacrés. Le château du prince, qui est à portée de canon de la ville de Larnow, n'a été épargné que parce que le troupes autrichiennes l'ont occupé militairement.

— Le château de Baranow, situé presque sur les bords de la Vistule, appartenant au comte Krasicki, et auquel se rattachent des souvenirs historiques chers à tous les Polonais, a été ravagé, ainsi que le château de Dubiecko et celui de Mendrzichow. Ce dernier, un des plus magnifiques châteaux de la Galicie, appartient à la comtesse Arthur Potocka.

— Dans quelques endroits, les paysans ont procédé avec certaines formes qui semblaient annoncer qu'ils obéissaient avec une soumission docile à des ordres impitoyables. Lorsque les paysans se sont présentés au château du comte Kotarski, ce seigneur, qui était pour eux un véritable père, a cherché à leur faire comprendre tout l'odieux de leur conduite. Ils l'ont écouté avec calme et lui ont répondu froidement qu'il n'avait qu'à se préparer à mourir. Alors il leur a demandé du moins le temps d'accomplir ses derniers devoirs en bon chrétien; ils y ont consenti, et sont allés chercher eux-mêmes le curé du village. Aussitôt que ce digné et courageux citoyen, honoré et chéri de toute la province, se fut confessé; les paysans l'ont tué à coup de piques et de poignards. Sur un autre point, les paysans furieux et ivres de sang ayant envahi le château de la comtesse Morska, ont assassiné son mari, son frère et sa belle-mère. Cette malheureuse femme, prenant